

NOTES BIBLIQUES & PREDICATIONS

Temps pour la création

Pasteure Corinne Akli

Textes :

Exode 3, 7-10

Lévitique 25, 35-43



Espérer pour le vivant
Réseau protestant de réflexion sur l'écologie
Anciennement « Bible et Création »

Proposition de prédication

Voici des textes bien anciens. On se demande s'ils ont leur place dans un moment de culte chrétien.

C'est vrai, l'Ancien Testament, la Torah et en particulier l'Exode ou le Lévitique sont bien éloignés de l'Évangile tel que Jésus nous l'a enseigné, nous délivrant du poids de la Loi et de toutes ses prescriptions... Et pourtant, ici on nous parle de notre frère. Et pas seulement de nos frères dans la foi, pas seulement de notre frère juif ou chrétien, pas seulement de nos frères dans la famille, les enfants de notre père ou de notre mère et pas seulement les gentils. Jésus insiste « Si ton frère fait ce qui est mal contre toi et, qu'à chaque fois, il revienne te dire : "Je le regrette", tu lui pardonneras. »

Le Lévitique précise bien « Si ton frère devient pauvre près de toi et que les ressources lui manquent, tu le soutiendras, (même s'il est) immigrant ou résident temporaire, afin qu'il vive avec toi. » On ne peut donc pas se demander « Qui est mon prochain ? » Il s'agit de ceux qui nous entourent, nos voisins, nos proches, quels que soient leur âge, la couleur de leur peau ou celle de leur passeport !

Dans la Torah - les cinq premiers livres de la Bible appelés aussi le Pentateuque - c'est sans doute le Lévitique qui est le livre le plus ardu à lire car il contient le code de pureté et bien des lois alimentaires, morales et sociales qui ne sont guère d'actualité pour nous, comme les sacrifices, les rituels. Mais ce passage d'aujourd'hui nous invite à l'entraide concrète, au soutien mutuel. Cette parole du Lévitique pourrait même être choisie comme mot d'ordre de notre Diaconat : Si ton frère devient pauvre près de toi et que les ressources lui manquent, tu le soutiendras, (même s'il est) immigrant ou résident temporaire, afin qu'il vive avec toi.



Oui, ce passage du Lévitique nous montre un visage de Dieu qui préfigure déjà l'enseignement de Jésus : Dieu est le Père de tous, le père tout-puissant qui peut avoir autant d'enfants qu'il veut et sa volonté est de les sauver tous. Nous avons des frères à aimer, nous avons des sœurs et des frères à pardonner, à consoler, à soutenir.

Cette recommandation de soutien mutuel et interpersonnel (Ton Frère) se place dans un ensemble plus vaste, une véritable politique sociale globale. Nos actions personnelles ou associatives restent toujours limitées et modestes, nous voyons rapidement les limites de nos actions. Nous ne pouvons que compléter et nous rajouter à une action publique organisée : soins hospitaliers, caisses de mutuelles, plan pauvreté-précarité, RSA, APA, services sociaux...

Ici, cette recommandation s'inscrit dans le cadre législatif du jubilé : tous les 50 ans et tous les 7 ans des mesures sont prises pour annuler les dettes des citoyens surendettés, restituer les terres confisquées aux agriculteurs, affranchir les esclaves pour les remettre en liberté...

Cette mesure était faite pour limiter le fossé entre les pauvres qui s'endettent pour survivre et les riches qui amassent des biens plus que nécessaires. C'est un peu comme notre système d'imposition d'aujourd'hui modulé en fonction des revenus et des fortunes de chacun, ce qui permet de juguler le risque de fracture sociale ou d'explosion...

Mais que serait une société dont tous les citoyens se reposeraient entièrement sur la politique sociale d'un Etat Providence ?

Ce matin, nous allons clôturer le Temps pour la Création, mais peut-on vraiment militer pour la protection des animaux, l'écologie et la sauvegarde de notre planète sans inclure l'espèce humaine ? Nos frères, nos sœurs, nos enfants souffrent de l'état de notre planète. Les crises, les guerres, les famines ne peuvent nous laisser indifférents ! Ils sont là, les pauvres, devant nos yeux, tout près de nous !

L'initiative privée, associative ou individuelle, a tout son intérêt : être en mesure soi-même, en famille, en Eglise, en association, de soutenir une ou plusieurs personnes en difficulté (je pense au parrainage d'enfants qui est individuel et nominatif, je pense à la Mission Lèpre qui est un appel collectif en janvier sur plusieurs pays, je pense aux petits frères des pauvres, à la Cimade, aux maraudes parmi les sans-logis ici et à toutes les initiatives de nos diaconats...

Aider, soutenir, soulager les besoins des autres même si nos possibilités sont limitées nous permet de rejoindre ces situations particulières qui nécessitent de l'imagination, de la souplesse, du temps, de la créativité. En un mot : de l'amour !

L'initiative privée apporte de la chaleur humaine, de l'écoute, de la gratuité là où les services sociaux des pouvoirs publics apportent leur professionnalisme, leur compétence et leur technicité au travers des droits et des lois.

Revenons au texte : « Si ton frère devient pauvre » Le pauvre n'est pas d'abord pauvre, il le devient. C'est comme le riche. Quand nous naissons, nous sommes nus, sans poche, sans argent de poche, sans carnet de chèques, ni carte bleue ; entièrement dépendants de notre entourage. Les aléas de la vie, de la famille, de nos capacités physiques et intellectuelles, du contexte social nous amèneront à nous enrichir ou à nous appauvrir. Le frère peut devenir pauvre et, s'il le devient, sa situation nous concerne.

Nous ne devrions jamais dire « le pauvre » et coller une étiquette sur les pauvres, ils sont d'abord nos frères devenus pauvres, comme d'autres personnes humaines peuvent devenir invalides, isolées ou malades, car il serait malsain d'enfermer la personne dans sa condition physique ou sociale, son apparence, on risquerait d'oublier son statut premier qui est un être humain comme nous, un de nos frères en humanité, avec son histoire, ses sentiments, ses droits, sa dignité.

Et ce frère prend encore plus d'épaisseur en dignité du fait qu'il est situé par rapport à Dieu dans la promesse que Dieu a faite en Exode 3 « J'ai vu comment on maltraite mon peuple en Égypte ; j'ai entendu les Israélites crier sous les coups de leurs oppresseurs. Oui, je connais leurs souffrances. Je suis venu pour les délivrer » et en Lévitique 25 « Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte, pour vous donner le pays de Canaan, afin que je sois votre Dieu. » Autre manière de dire : chacun a droit à sa part de gâteau, sa part de terre promise. Ce pays (de France ou de Canaan) dans lequel vous vivez ne vous appartient pas, c'est un cadeau que Dieu vous a offert, lui seul est le vrai propriétaire de la terre, les humains sont les gestionnaires de la planète et de ses habitants et ils sont appelés à faire en sorte que le frère devenu pauvre puisse malgré tout profiter lui-aussi des richesses de ce pays. Pas question alors de lui consentir un prêt de dépannage et d'en redemander des intérêts car ce serait tirer profit de sa situation et risquer de le surendetter.

De même, quelques versets plus loin, une affirmation théologique pose le frère pauvre contraint de travailler pour un autre, comme un serviteur de Dieu appelé à la liberté : « Ce sont mes serviteurs que j'ai fait sortir du pays d'Égypte ; ils ne seront pas vendus comme on vend des esclaves. Tu ne domineras pas sur lui avec rigueur, mais tu craindras ton Dieu. »

Cette infinie dignité du frère devenu pauvre, affirmée et manifestée par le regard que Dieu pose sur lui, implique que le soutien que nous pourrions accorder ne soit en aucune manière l'occasion de le rabaisser ou de l'acheter, se l'approprié comme une chose, un « cas », un dossier dont on disposerait à notre guise. Comme si nous pouvions avoir nos pauvres ! Non, nous n'avons fait que notre devoir.

Le Seigneur nous a recrutés pour prendre soin de ses créatures et de ses enfants malheureux. Il attend de nous des actions solidaires et responsables.

Pas de relation inégale, pas d'asservissement, pas d'assistanat, pas question de tirer profit de la situation. « Tu ne lui prêteras pas ton argent à intérêt, et tu ne lui prêteras pas ta nourriture à usure. » comme pour l'asservir davantage en lui mettant un fil à la patte. Pas de surendettement, pas d'exploitation, pas de reconnaissance à attendre, mais simplement aider parce que c'est un frère, notre frère, voilà tout. C'est la seule bonne raison ; et qu'importe son statut, qu'il soit immigré, résident temporaire, étranger, demandeur d'asile, sans papier, et même s'il est incroyant ou professant une autre religion. Ce frère a le droit de vivre. Et pas seulement de survivre.

Le Lévitique précise « afin qu'il vive avec toi ». Le projet n'est pas de vivoter, ni vivre à moitié mais vivre pleinement avec les besoins premiers que sont la protection, la nourriture, le vêtement, et avec les besoins incontournables : l'affection, la sécurité, le dialogue, l'éducation, la culture. Il s'agit de vivre avec toi et moi, de vivre ensemble. Pas question de l'éloigner dans un asile ou dans un autre pays. Il vit devant moi. Il vit avec moi. Avec nos différences, nos projets, nos regrets, ensemble sous le regard de Dieu. Jésus reprendra pour devise une autre exhortation extraite de ce même livre du Lévitique « tu aimeras ton prochain comme toi-même »

Le frère devenu pauvre est un autre nous-mêmes, il est créature de Dieu comme nous, bien-aimé du Père, comme nous. L'aimer comme soi-même c'est lui offrir ce que nous-mêmes souhaiterions recevoir si nous devenions pauvres, un jour.

Aimer son prochain et venir en aide aux frères et aux sœurs devenus pauvres, cette exhortation ne concerne pas seulement les bénévoles de l'Entraide ou du diaconat ou de l'Acat, mais elle nous concerne chacun-e : Aimer et aider en se sachant aimés et soutenus par Dieu lui-même en Jésus le Christ.

Ainsi, nous ne faisons que notre devoir, avec l'aide de Dieu.

Amen.

Coordination nationale Évangélisation – Formation

Église protestante unie de France

47 rue de Clichy

75009 Paris

Service Notes Bibliques et Prédications

Contact : nbp@epudf.org